

ARRETE

Le Ministre Secrétaire d'Etat à  
l'Éducation Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des Monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Section Permanente de la Commission départementale des Monuments naturels et des sites dans sa séance du 21 Janvier 1943

ARRETE :

Article premier

Est inscrite sur l'Inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général la Chapelle ruinée connue sous le nom d'"Iglesy Bielle" et ses abords à CORSAVY (Pyrénées-Orientales)

Parcelles cadastrales visées:

Section B - 346 (la partie limitée au Sud par une ligne joignant l'angle Nord-Est de la parcelle 345 à l'angle Sud-Ouest de la parcelle 348) - 347.348.

Propriétaire: M. Victor DEIT à Corsavy. 346.347.348.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Corsavy et au propriétaire intéressé, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le 17 Août 1944  
Par Délégation  
Le Conseiller d'Etat  
Secrétaire Général des Beaux-Arts  
G. HILAIRE

Pour Ampliation  
le Chef du Bureau des  
Monuments Historiques et  
des Sites

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE  
ET  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

---

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

---

LISTE  
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS  
SUR  
LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT  
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

(ARRÊTÉE AU 1<sup>er</sup> AOÛT 1980)

---

Corsavy. —

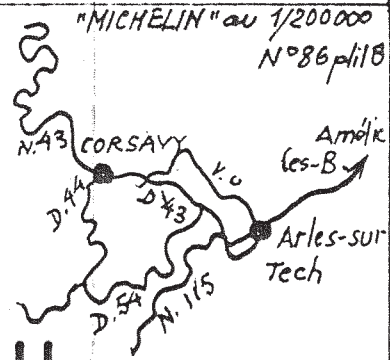
- Chapelle ruinée connue sous le nom d'Iglesy Bielle et ses abords (parcelles n<sup>os</sup> 346 [pour la partie limite au sud par une ligne joignant l'angle nord-est de la parcelle n<sup>o</sup> 345 à l'angle sud-ouest de la parcelle n<sup>o</sup> 348], 347, 348, section B du cadastre) [*S. Ins.* : 17 août 1944].

66 PYRENEES-ORIENTALES

# CORSAVY

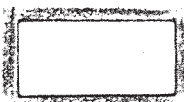
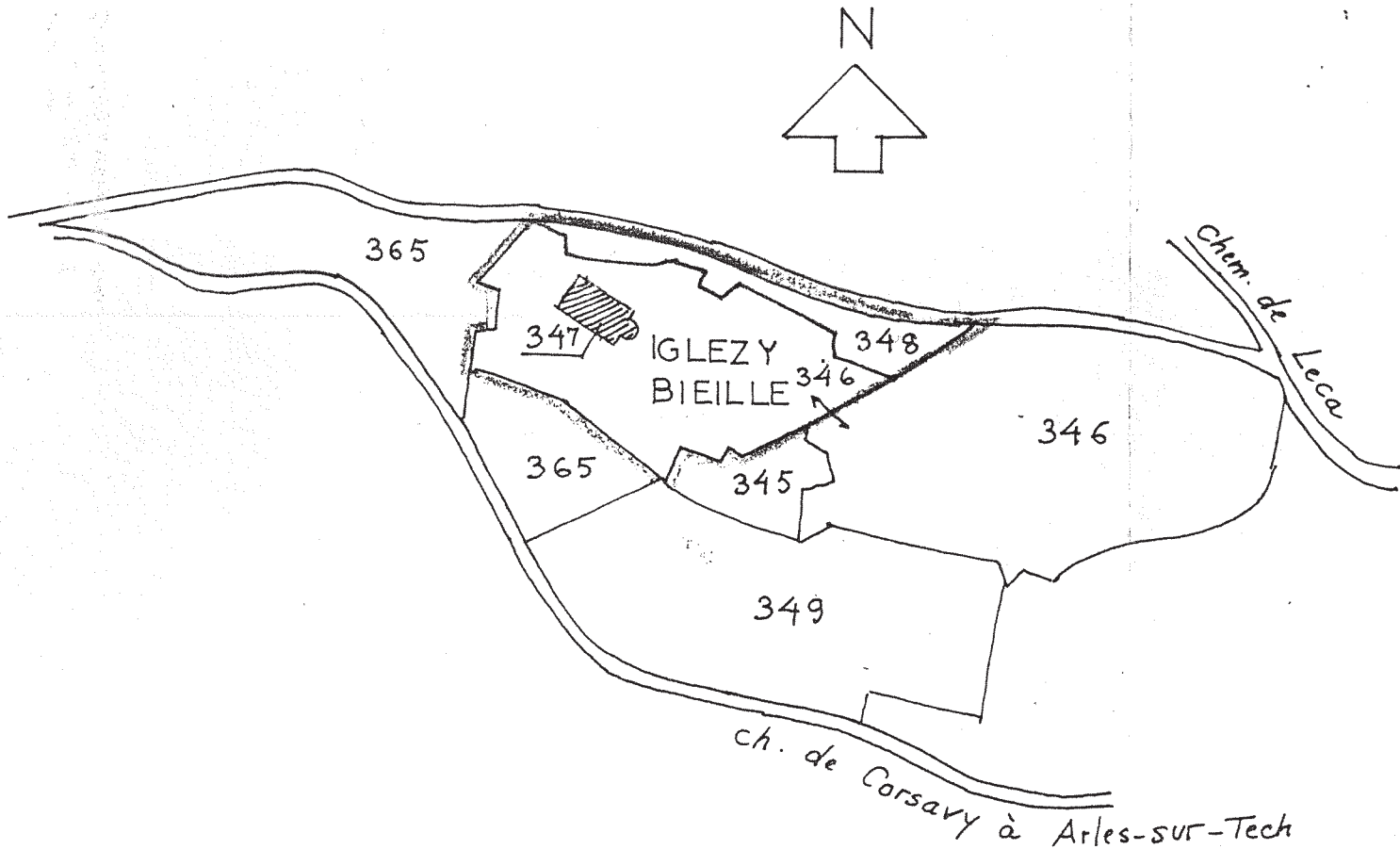
CANTON : ARLES-SUR-TECH

ARRONDT : CERET



## Chapelle d'Iglesy Bielle

Echelle? Situation?



PARTIE INSCRITE

Est inscrite sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général la Chapelle ruinée connue sous le nom d'Iglesy Bielle et ses abords à CORSAVY (Pyrenées-Orientales)

Parcelles cadastrales visées : Section B. 346p (la partie limitée au Sud par une ligne joignant l'angle Nord-Est de la parcelle 348) - 347.348.

( Arrêté du 17 AOUT 1944 )